



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 27 septembre 2022

2022/09/27-07

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENAGEMENT DE LA VC 32	Nombre de présents	24
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **27 septembre 2022 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUOT Dominique - SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - GEORGES Valérie – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

BORDENAVE Bruno à TANGUY Michel
DENIEL Baptiste à BELLEC Olivier
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier
DAGORN Nicolas à CARDUNER Didier

Absent(e)

GALBRUN Karine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

DREAU Liliane



Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que dans le cadre du développement de l'offre de circulation douce sur son territoire, la commune de Trégunc va réaliser l'aménagement d'une bande cyclable de 2,1 km sur la VC 32 entre l'agglomération de Trégunc et Croissant-Bouillet.

Le financement de ce projet sera assuré avec le concours :

- De la Région Bretagne (dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »)
- Du Conseil Départemental (dispositif « pacte Finistère 2030 »)
- De Concarneau Cornouaille Agglomération (dispositif « fonds transport »)

Conformément à la délibération du 23 mars 2021, le reste à réaliser serait pris en charge pour 5/6^{ème} par la ville de Trégunc et 1/6^{ème} par la ville de Concarneau.

Suite aux réponses reçues par la région le 17 décembre 2021 et par le département le 25 août dernier, le financement global de l'opération est donc réparti de la manière suivante :

Aménagement cyclable et voirie VC 32				
BANDE CYCLABLE				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	
Etude et MO	16 011,52 €	Département	120 000,00 €	21,32%
Voirie réseaux divers	515 843,50 €	Région Bretagne	122 931,00 €	21,84%
Signalisation	30 964,00 €	Fonds de transport CCA (hors étude)	155 840,00 €	27,69%
		Total des subventions bande cyclable	398 771,00 €	70,85%
		Ville de Concarneau (1/6)	27 346,80 €	4,86%
		Ville de Trégunc (5/6)	136 701,22 €	24,29%
Total bande cyclable	562 819,02 €	Total bande cyclable	562 819,02 €	100%
AMENAGEMENT VOIRIE				
Etude et MO	9 006,48 €	Ville de Concarneau (1/6)	53 123,62 €	6,0%
Voirie réseaux divers	263 051,50 €	Ville de Trégunc (5/6)	265 554,36 €	30,1%
Signalisation	46 620,00 €			
Total voirie (hors bande cyclable)	318 677,98 €	Total voirie (hors bande cyclable)	318 677,98 €	
TOTAL DES DEPENSES	881 497,00 €	TOTAL DES RECETTES	881 497,00 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 12 septembre 2022 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement prévisionnel pour les travaux relatifs à l'aménagement de la VC 32 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de Concarneau Cornouaille Agglomération et de la ville de Concarneau.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
 A Trégunc, le 29 septembre 2022

LE MAIRE
 Olivier BELLEC


